


**BANQUE POPULAIRE**   
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

la réussite est en vous

Prenez rendez-vous avec votre conseiller  
[www.bpalc.fr](http://www.bpalc.fr)



Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - BP 40124 - 57021 Metz Cedex 1 - 356 801 571 RCS Metz - Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé, coût selon votre opérateur) - Ref DEP028 - Mise à jour novembre 2020 - Réalisation : Acte 5, Strasbourg - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne -  POINT 11

# CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES  
AUX PARTICULIERS  
AU 01/01/2021

Prix en euro par opération  
(sauf indication contraire), exprimés  
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE**   
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

la réussite est en vous



# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) <sup>(1)</sup> <b>Cyberplus</b>	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mis en place par <b>Cyberplus</b> )	0,20 par alerte reçue (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	2,00 par mois Soit pour information 24,00 par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : <b>Carte Visa Classic</b> – à débit différé : <b>Carte Visa Classic</b> – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : <b>Carte Visa Classic</b>	45,00 par an 45,00 par an 45,00 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – avec Visa Classic, Mastercard	1,00 par retrait (à partir du 5 <sup>e</sup> retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Sécuriplus</b>	27,00 par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : – en agence – par Internet	5,00 par virement <b>Gratuit</b>
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80,00 par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définit à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

# SOMMAIRE

<b>EXTRAIT STANDARD DESTARIFS</b>	<b>2</b>
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>5</b>
5 Ouverture, transformation, clôture	
5 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
6 Services Bancaires de Base	
7 Prestations de Base	
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>8</b>
8 Par Internet	
8 Par téléphone	
<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	<b>9</b>
9 Cartes	
11 Virements	
11 Prélèvements / TIP / SEPA	
12 Chèques	
12 Offres retirées de la commercialisation	
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	<b>13</b>
13 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
14 Pack Famille	
15 Forfait Cristal	
16 Forfait Cristal Duo	
17 Offres retirées de la commercialisation	
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>18</b>
18 Commission d'intervention	
18 Opérations particulières	
18 Incidents de paiement	
19 Plafonnements spécifiques	
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	<b>20</b>
20 Découverts	
20 Crédits à la consommation	
21 Crédits immobiliers	
21 Garanties et Prestations diverses	
21 Assurance	
<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>22</b>
22 Ouverture, clôture, gestion CTO et PEA PME	
23 Placements financiers	
24 Gestion sous mandat	
24 Parts sociales	

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- 25 Vous assurer ainsi que vos proches
- 25 Assurer vos biens
- 26 Vous protéger au quotidien
- 26 Assurer votre épargne
- 26 Assurer vos moyens de paiement
- 26 Offres retirées de la commercialisation

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- 26 Frais de succession

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- 27 Change manuel (billets)
- 27 Opérations par carte bancaire
- 27 Virement vers l'étranger / en provenance de l'étranger

## RÉSOLUDRE UN LITIGE (EXPRIMER UNE RÉCLAMATION)

- 29 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
- 29 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



25

### OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Dénonciation de compte joint 36,00
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

26

### RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Journalière	27,50	<b>Gratuit</b>
Hebdomadaire	8,25	<b>Gratuit</b>
Décadaire	3,30	<b>Gratuit</b>
Quinzaine	2,20	<b>Gratuit</b>

27

- e-documents + relevé papier (n'est plus commercialisé) 2,20
- Relevé en braille **Gratuit**
- Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire **Gratuit**
- Relevé annuel de frais **Gratuit**

29

### TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte (par mois, par compte, une seule facturation par client, quel que soit le nombre de comptes détenus)\* 2,00  
Prélevés trimestriellement, soit 6,00 €.
- pendant six mois après l'ouverture d'un compte de dépôt
- clients âgés de moins de 26 ans **Gratuit**
- clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE, FORFAIT CRISTAL ou AFFINEA **Gratuit**
- clients titulaires des Services Bancaires de Base **Gratuit**
- clients titulaires de l'offre groupée de services OCF **Gratuit**

\* Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients ayant contracté un crédit immobilier depuis le 01/01/2017, dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit immobilier prévue à l'article L313-24 du Code de la Consommation et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement.

- Frais de tenue de compte inactif (dans la limite du solde créditeur) (par an) <sup>(1)</sup> 30,00 dans la limite du solde créditeur du compte

### Définition - Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies : 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés. 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## SERVICES EN AGENCE

### VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	<b>Gratuit</b>
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	<b>Gratuit</b>
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,00
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire (Clients e-banquepopulaire)	<b>Gratuit</b>

### RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

– frais de recherche de document de moins d'un an	21,60
– frais de recherche de document de plus d'un an	28,80
– par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)	5,00
– photocopie de chèque émis	15,00
– frais de photocopie (par photocopie)	1,00

### AUTRES SERVICES

• Enregistrement d'un changement d'adresse	<b>Gratuit</b>
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) (par trimestre)	20,00
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	<b>Gratuit</b>
• Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client	
– attestation personnalisée	30,00
– attestation Caisse d'Allocations Familiales	15,00
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	<b>Gratuit</b>
• Location de coffre-fort	
– frais annuels de location selon le volume du coffre (à partir de)	90,00
– ouverture forcée (tous motifs)(la 1 <sup>ère</sup> intervention est gratuite)	Sur devis

## SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

	<b>Gratuit</b>
– L'ouverture, la tenue et la clôture du compte	
– Un changement d'adresse par an	
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire	
– La domiciliation de virements bancaires	
– L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires	
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	
– Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	
– La réalisation des opérations de caisse	

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident :

– commission d'intervention		4,00
– par opération		20,00
– plafond mensuel		
– frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision		
– si montant de l'opération inférieur à 20 €	montant de l'opération	plafonné à 6,00
		6,00 <sup>(1)</sup>
– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €		30,00
– plafond mensuel		

## LES PRESTATIONS DE BASE<sup>(2)</sup>

(au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

– l'ouverture et la clôture du compte	<b>Gratuit</b>
– la tenue du compte	Tarif standard <sup>(3)</sup>
– un changement d'adresse par an	<b>Gratuit</b>
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	<b>Gratuit</b>
– la domiciliation de virements bancaires	Tarif standard <sup>(3)</sup>
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	<b>Gratuit</b>
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarif standard <sup>(3)</sup>
– prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement interbancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarif standard <sup>(3)</sup>
– abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Tarif standard <sup>(3)</sup>
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarif standard <sup>(3)</sup>
– fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne	Tarif standard <sup>(3)</sup>

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, facturée séparément.

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

# BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## PAR INTERNET

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Cyberplus<sup>(1)(2)</sup>** – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet **Gratuit** (hors coût du fournisseur d'accès Internet)
- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Cyberplus<sup>(1)(2)</sup>** – Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière **Gratuit**
- **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (sous condition)**
  - le premier **Gratuit**
  - chacun des suivants 9,90
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par courriel (mise en place par Cyberplus)**
  - par alerte par courriel **Gratuit**
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)** 0,20 par alerte reçue
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (alerte Cyberplus)**
  - forfait jusqu'à 8 alertes (réduction de 20%) par mois 1,28
  - au-delà par alerte reçue 0,20
- **E-documents** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) **Gratuit**
- **Abonnement à des services de banque à distance par Internet (mise en place par Cyberplus)**
  - coffre-fort numérique (par mois) 1,00

## À SAVOIR – Fonctionnalités à distance (gratuites)

- **Agrégation de comptes** : service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- **SECUR'PASS** : dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

## PAR TÉLÉPHONE

- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Moviplus** (par mois) 2,00

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

Les services ci-après permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Tonalité Plus<sup>(2)</sup>** Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) composez le 0 367 777 777 **Gratuit**
- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) SMS+<sup>(2)</sup>** 0,35/SMS
  - composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

### DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

## COTISATIONS CARTE

### Cartes de paiement

#### À SAVOIR

La deuxième carte sur le même compte, en dehors d'un forfait Cristal et d'un pack Famille, est à demi-tarif appliqué sur la carte la plus récente et la moins élevée (hors cartes Platinum et Infinite).

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à débit immédiat	315,00	197,00	128,00	45,00	45,00
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à débit différé	315,00	197,00	128,00	45,00	45,00
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				45,00	
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat				45,00	

## Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(1)</sup>

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	197,00	128,00	45,00
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	197,00	128,00	45,00

## À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

## PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE<sup>(2)</sup> **Gratuit**

## RETRAITS D'ESPÈCES

### Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets Banque Populaire (hors BRED) et Point Argent en euro **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD	VISA ELECTRON
Jusqu'à 4 <sup>e</sup>	-	-	<b>Gratuit</b>	-
À partir du 5 <sup>e</sup>	-	-	1,00/retrait	-
Retraits illimités	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	-	-
À partir du 1 <sup>er</sup>	-	-	-	1,00/retrait

## SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

- Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet) 7,00

## SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte 9,90
- Relèvement temporaire du plafond de la carte (par tranche de 1000 €) par mois minimum 1,00
- Relèvement permanent du plafond de la carte (par tranche de 1000 €) par mois minimum 1,50
- Refabrication de la carte avant échéance
  - en mode normal **Gratuit**
  - en mode urgent 25,00
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**
- Blocage des moyens de paiements à distance<sup>(3)</sup> **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger<sup>(3)</sup> **Gratuit**
- Service Cartego
  - Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.
  - visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 8,00
  - photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 12,00

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail zone EEE p. 30.

(3) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

## VIREMENTS<sup>(1)</sup>

- Réception d'un virement SEPA<sup>(2)</sup> occasionnel ou permanent **Gratuit**

- Émission d'un virement SEPA<sup>(3)</sup>  
Frais par virement vers un compte Banque Populaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

- Frais de mise en place d'un virement permanent
  - initiée par Internet **Gratuit**
  - initiée en agence 7,00

- Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	5,00	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

- Virement SEPA Instantané  
Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) 1,00

## AUTRES OPÉRATIONS

- Service Paylib entre amis **Gratuit**  
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€ par jour
- Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort 16,00
- Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) **Gratuit**
- Confirmation de l'exécution d'un virement émis (mise en place par Cyberplus)
  - par courriel à l'émetteur **Gratuit**
  - par courriel au destinataire **Gratuit**
  - par SMS à l'émetteur (par SMS) 0,20

## PRÉLÈVEMENTS / TIP / SEPA<sup>(4)</sup>

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations bancaires à l'international », p. 27. (voir détail zone EEE p. 30).

(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p. 30).

(3) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p. 30).

(4) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détail de la zone SEPA p. 30.

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement / Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Ajour d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	7,00	-

- Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive 16,00
- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

## CHÈQUES

- Remise de chèque(s) **Gratuit**  
Remise de chèque(s) compensable(s) en France :  
date de valeur = J + 1 ouvré<sup>(1)</sup> (J : date de comptabilisation).  
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité  
(voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile  
– Envoi par lettre recommandée (frais postaux inclus) 7,00  
– Envoi par courrier simple **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 13,00
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image) 5,00

## DÉFINITIONS

- **La date de valeur** : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).
- **Délai d'encaissement** : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

## OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 16,00
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 32,00

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit  
(carte de paiement à autorisation systématique, cotisation annuelle, hors offres groupées de services)
  - Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron 35,00
  - Carte Visa Electron 35,00
  - Carte Visa Electron (pour les 12-15 ans) 12,00

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

3,00 €/mois soit 36,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(1)</sup> 16,50€/mois
  - Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 4€ par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50€<sup>(2)</sup>
  - Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision montant de l'opération, plafonné à 6€
    - Si montant de l'opération inférieur à 20€
    - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ 6,00€ par rejet<sup>(3)</sup>
- Frais dans la limite d'un plafond de 16,50€ par mois<sup>(2)</sup>

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.  
(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.  
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

### OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les offres groupées de services suivantes ne sont plus commercialisées et les cotisations sont disponibles auprès de votre conseiller :

- Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges :**
- Convention Équipage Essentiel Nous consulter
  - Convention Équipage Avantage Nous consulter
  - Convention Équipage Privilège Nous consulter
  - Convention Équipage Horizon Nous consulter
  - Convention Équipage Nous consulter
  - Convention NRJ'POP Nous consulter
- 
- Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Bas-Rhin et Haut-Rhin :**
- Convention Équipage Nous consulter
  - Convention Équipage ACEF Nous consulter
  - Convention Équipage SKIPPER Nous consulter
  - Convention Patrimoniale Nous consulter
  - Convention Horizon 2J Nous consulter

## PACK FAMILLE

### LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

#### SERVICES COMMUNS AUX MEMBRES DU PACK FAMILLE

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	4	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



**POUR LES PARENTS**, couple titulaire de 2 à 3 comptes de dépôt (1 compte individuel et 1 compte joint, 2 comptes individuels ou 1 compte joint et 2 comptes individuels. Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max.	12,90 €	14,90 €	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	12,90 €	14,90 €	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		22,90 €	27,90 €
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			35,90 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			49,90 €



**POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS**, un compte individuel par jeune

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte <b>GRATUITE</b> par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) <sup>(5)</sup> ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) <sup>(5)</sup> ou Visa Classic ou Visa Premier			•

Pour bénéficier de la gratuité des services, les enfants de 12 ans à 28 ans doivent souscrire un forfait Cristal de même niveau que le Pack Famille de leurs parents auquel il sera rattaché.



#### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(7)</sup>

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers <sup>(8)</sup> et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(8)</sup>	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

(7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(8) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

## FORFAIT CRISTAL

### CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	4	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



#### POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte <sup>(3)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) <sup>(5)</sup>	6,90 €	9,90 €	
	Visa Classic	6,90 €	9,90 €	
	Visa Premier		14,90 €	19,90 €
	Visa Platinum			25,90 €
	Visa Infinite			35,90 €



#### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(7)</sup>

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers <sup>(8)</sup> et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(8)</sup>	50% de réduction

#### POUR LES 12 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) <sup>(3)</sup>	1€/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) <sup>(3)</sup>	3€/mois
Forfait Cristal Confort	50% de réduction
Forfait Cristal Premium	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

(7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(8) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.



## FORFAIT CRISTAL DUO

### DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	4	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)			
1 carte par titulaire (2 max.) <sup>(3)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	8,90 €	12,90 €
	Visa Classic	8,90 €	12,90 €
	Visa Premier		18,90 €
	Visa Platinum		32,50 €
	Visa Infinite		44,90 €

+

### LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(4)</sup>

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers <sup>(7)</sup> et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise <sup>(5)</sup>	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(7) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

### COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES - AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

	Une carte au choix (cotisation annuelle)	
	Carte de paiement internationale à débit immédiat	Carte de paiement internationale à débit différé
- Carte Visa Électron	35,00 €	
- Carte Visa Classic	45,00 €	45,00 €
- Carte Visa Classic FACELIA	45,00 €	45,00 €
- Carte MasterCard	45,00 €	45,00 €
- Carte Visa Premier	128,00 €	128,00 €
- Carte Visa Premier FACELIA	128,00 €	128,00 €
- Carte Visa Platinum	197,00 €	197,00 €
- Carte Visa Platinum FACELIA	197,00 €	197,00 €
- Carte Visa Infinite	315,00 €	315,00 €

avec l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (cotisation annuelle)

- Cotisation 1 assuré	27,00 €
- Cotisation 2 <sup>ème</sup> assuré	18,90 €

+

Des produits et services de la gestion quotidienne au choix	
- Movipus	2,00 €/mois
- Fructi-Budget	35,40 €/an
- Fructi-Facilités	23,00 €/an
- Sécuri High-Tech	
- Formule solo	36,00 €/an
- Formule famille	48,00 €/an
- Crescendo	13,80 €/an
- Offre Mobilité Internationale Carte	10,00 €/mois
- Offre Mobilité Internationale Virement	5,00 €/mois
- Relevé Patrimonial	à partir de 18,00 €/an
- Relevé IFI	27,00 €/an

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits	
- 3 produits ou services	5 % de remise
- 4 produits ou services	10 % de remise
- 5 (ou plus) produits et services	15 % de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits ou services de la convention.

### Les avantages complémentaires

Remises additionnelles non cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention	
- Clients âgés de 16 à 25 ans	50 % de remise supplémentaire
- Clients âgés de 26 à 28 ans	25 % de remise supplémentaire
- Clients ACEF ou CASDEN	5 % de remise supplémentaire
- Clients Frontaliers	30 % de remise supplémentaire
- Clients Patrimoniaux	30 % de remise supplémentaire

Remises additionnelles cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention	
- Souscription de deux conventions AFFINÉA au sein d'un couple	10 % de remise supplémentaire
- Entrepreneurs individuels détenant une offre groupée de services sur leur compte professionnel	10 % de remise supplémentaire

Autres avantages	
Frais de tenue de compte	Gratuit
Coffre-fort numérique - Eligible aux remises AFFINÉA	1,00 €/mois

La cotisation de l'offre groupée de services AFFINÉA est mensuelle.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80€ par mois 8,00

### DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



### À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (pages 13 et 19). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 7).

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur<sup>(1)</sup> 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33€)
- Frais par Saisie-attribution / Frais par Saisie conservatoire 100,00
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 10,00

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

#### Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(2)</sup>
  - Chèque inférieur ou égal à 50€ 22,00/rejet
  - Chèque supérieur à 50€ 42,00/rejet

### DÉFINITION

**Rejet de chèque :** le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 35,00
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 35,00
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 15,00
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 16,00

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)<sup>(2)</sup>
  - Inférieur à 20€ Montant de l'opération 12,00<sup>(1)</sup>
  - Supérieur ou égal à 20€
- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision<sup>(2)</sup>
  - Inférieur à 20€ Montant de l'opération 12,00<sup>(1)</sup>
  - Supérieur ou égal à 20€
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision<sup>(2)</sup>
  - Inférieur à 20€ Montant de l'opération 12,00<sup>(1)</sup>
  - Supérieur ou égal à 20€

## INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 46,00

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(3)</sup> pour les clients détenteurs de l'OCF Plafonnement à 16,50€/mois
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement<sup>(3)</sup> du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement à 25,00€/mois

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## AUTORISATION DE DÉCOUVERT

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Découvert en compte convenu*</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– frais de mise en place et de gestion (par an)</li> <li>– découvert journalier moyen <sup>(1)</sup> inférieur à 400 €</li> <li>– montant forfaitaire trimestriel</li> <li>– découvert journalier moyen <sup>(1)</sup> supérieur ou égal à 400 €</li> <li>– taux débiteur annuel révisable</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Gratuit</b></p> <p>15,00 <sup>(2)</sup></p> <p>Taux de base BPALC + 10,60%</p>
---	--

Le TAEG <sup>(4)</sup> est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écarté pour respecter le plafond du taux réglementaire <sup>(3)</sup> en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 3 points s'applique au taux débiteur. Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50%, le TAEG révisable ressort à 20,32% (taux en vigueur au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020).

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Découvert en compte non autorisé*</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– découvert journalier moyen <sup>(1)</sup> inférieur à 400 €</li> <li>– montant forfaitaire trimestriel</li> <li>– découvert journalier moyen <sup>(1)</sup> supérieur ou égal à 400 €</li> <li>– taux débiteur annuel révisable</li> </ul> </li> </ul>	<p>15,00 <sup>(2)</sup></p> <p>Taux de base BPALC + 13,60%</p>
---	--

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 21,50%, le TAEG révisable ressort à 23,98% (taux en vigueur au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020). Le cas échéant, ce taux est écarté pour respecter le plafond du taux réglementaire <sup>(3)</sup> en vigueur.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taux de base BPALC (en vigueur au 01/07/2020)</b></li> </ul> <p>Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.</p>	<p>7,90%</p>
---	--------------

- \* Découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.
- (1) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts, divisée par le nombre de jours à découvert.
- (2) Hors TAEG selon l'article R314-9 du Code de la consommation.
- (3) Taux plafond du "Taux d'usure" calculé par la Banque de France pour la catégorie "Crédits de trésorerie aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel.
- (4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION <sup>(1)</sup>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Crédit renouvelable</b></li> </ul> <p>– Facélia <sup>(2)(3)</sup></p>	<p>Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement <sup>(4)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires</p>
---	---

### À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prêt personnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Taux débiteur</li> <li>– Frais de dossier (en % du montant emprunté) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum</li> <li>• Maximum</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <b>Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour</b></li> <li>– Frais de dossier</li> <li>• <b>Caution locative</b></li> <li>• <b>Location avec Option d'Achat</b></li> </ul>	<p>Nous consulter</p> <p>1,10%</p> <p>30,00</p> <p>900,00</p> <p>Nous consulter</p> <p><b>Gratuit</b></p> <p>1% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 30€</p> <p>Nous consulter</p>
--	---

- (1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
- (2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Financement, prêteur.
- (3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.
- (4) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CRÉDITS IMMOBILIERS <sup>(1)</sup>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taux débiteur</b></li> <li>• <b>Prêt immobilier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais de dossier (en % du montant emprunté) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <b>Prêt à l'Accession Sociale (PAS)</b></li> <li>• <b>Prêt à taux zéro</b></li> </ul>	<p>Nous consulter</p> <p>0,50%</p> <p>200,00€</p> <p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p>
--	---

## GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

### FRAIS DE GARANTIES

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais d'inscription ou de mainlevée de gage sur véhicule (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives)</b></li> <li>• <b>Frais de mainlevée de nantissement (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives)</b></li> </ul>	<p>30,00</p> <p>80,00</p>
--	---------------------------

### AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Changement d'assurance emprunteur</b></li> <li>• <b>Information annuelle des cautions</b></li> <li>• <b>Rédemption de tableau d'amortissement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– demande par Internet (par prêt)</li> <li>– demande au guichet de votre agence (par demande)</li> </ul> </li> <li>• <b>Duplicata d'offre de prêt</b></li> <li>• <b>Attestation d'intérêts</b></li> <li>• <b>Décompte non lié à un remboursement anticipé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– demande par Internet (par décompte)</li> <li>– demande au guichet de votre agence (par décompte)</li> <li>– offre souscrite à compter du 01/07/2016</li> </ul> </li> <li>• <b>Changement de compte de prélèvement des échéances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– demande par Internet</li> <li>– demande au guichet de votre agence</li> </ul> </li> <li>• <b>Changement de date des échéances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– demande par Internet</li> <li>– demande au guichet de votre agence</li> </ul> </li> <li>• <b>Changement de périodicité de prélèvement des échéances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– demande par Internet</li> <li>– demande au guichet de votre agence</li> </ul> </li> <li>• <b>Réduction ou allongement de la durée</b></li> <li>• <b>Report d'échéance</b></li> <li>• <b>Désolidarisation</b></li> <li>• <b>Reprise d'impayés</b></li> <li>• <b>Autre demande</b></li> <li>• <b>Renégociation de taux</b></li> </ul>	<p><b>Gratuit</b></p> <p><b>Gratuit</b></p> <p>5,00</p> <p>30,00</p> <p>75,00</p> <p>10,00</p> <p>45,00</p> <p>58,00</p> <p><b>Gratuit</b></p> <p>25,00</p> <p>33,00</p> <p>33,00</p> <p>42,00</p> <p>65,00</p> <p>82,00</p> <p>1% du capital restant dû minimum</p> <p>400,00</p> <p>1% du capital restant dû minimum</p> <p>400,00</p> <p>1% du capital restant dû minimum</p> <p>400,00</p> <p>1% du capital restant dû minimum</p> <p>400,00</p> <p>1% du capital restant dû minimum</p> <p>500,00</p>
--	--

## ASSURANCE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance Emprunteur <sup>(2)</sup></b></li> </ul> <p>L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit <sup>(3)</sup>.</p>	<p>Nous consulter</p>
---	-----------------------

- (1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
- (2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.
- (3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

## OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
• Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif <sup>(1)</sup>	30,00 (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif	Droits de garde <sup>(2)</sup> (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

## TRANSFERT

• Transfert CEL vers une autre banque	100,00
• Transfert PEL vers une autre banque	100,00
• Transfert PEP vers une autre banque	100,00
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150€
– Forfait par ligne (zone Euronext)	5,00
– Forfait par ligne (hors zone Euronext)	15,00
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	
– Forfait par ligne (zone Euronext)	5,00
– Forfait par ligne (hors zone Euronext)	80,00
– Forfait minimum	120,00
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

## ÉPARGNER EN VUE D'UN PROJET IMMOBILIER

– PEL*	N'hésitez pas à contacter votre conseiller
– CEL*	

\* Conditions fixées par les Pouvoirs Publics.

## ÉPARGNE BANCAIRE

Nous consulter

## RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Nous consulter

## RETRAIT D'ESPÈCE SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE BANQUE POPULAIRE

Nous consulter

## AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	13,80
--	-------

## OPÉRATIONS SUR OR

• Transactions jusqu'à 4500 €	
– commission proportionnelle	2,50%
– minimum par ordre	55,00
• Transactions supérieures à 4500 €	2,00%
– commission proportionnelle	
• Frais de transaction	0,65% du montant avec un minimum de 13 €
• Frais pour sachet plombé (par sachet)	8,00
• Réédition du bulletin d'essai d'un lingot	55,00
• Frais de rapatriement	54,00
• Frais de tri (ex : effigie particulière) ou d'expertise (par pièce)	1,00
Pour les opérations sur or, quel que soit le montant, à ces frais et commissions s'ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les commissions de traitement, les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, de tri. Ces frais sont répercutés sans commission complémentaire de la BPALC.	Nous consulter

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Jeune Sociétaire, Livret ACEF, Livret Codevaiv, Livret Fidélis, Livret 1er Pas Génération 2) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

## COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

### Droits de Garde (frais de tenue de compte)

• Parts sociales BPALC	Gratuit
• Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)	20,00
• Autres valeurs :	
– commission proportionnelle	0,22%
– forfait par ligne (zone Euronext)	Gratuit
– forfait par ligne (hors zone Euronext)	6,28
– minimum global	35,00

## DÉFINITION

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

## Frais de transaction

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant	
– Par Internet (ESPACE BOURSE*)	
tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre) :	
– inférieure à 1 500 €	9,00
– de 1 501 à 10 000 €	0,55%
– de 10 001 à 40 000 €	0,50%
– à partir de 40 001 €	0,45%
– Par téléphone au 0 980 980 013	
(numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
– Achat/Vente d'actions (courtage inclus)	1,20% du brut par opération mini
	15,00
– Achat/Vente d'obligations (courtage inclus)	1,20% du brut par opération mini
	15,00
• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger	
(par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
– commission par opération (hors frais d'intermédiaire)	1,55% du brut mini
	45,00
• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)	
Commission de règlement différé (Achat / Vente)	0,02% par jour à partir du 4 <sup>ème</sup> jour
– frais proportionnels au montant brut négocié	22,00
– frais de prorogation	0,30% du brut minimum
• Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC) <sup>(1)</sup>	
• Souscriptions d'OPC	
– OPC Groupe Banque Populaire	Gratuit
– OPC hors Groupe Banque Populaire	Gratuit
Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.	
• Cessions ou rachats	
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter

\* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

## À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

### PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

#### Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES CÔTÉS	TITRES NON CÔTÉS
Frais variables	0,22% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titres détenus (zone Euronext)	<b>Gratuit</b>	
Frais fixes par ligne de titres détenus (hors zone Euronext)	5,00	

## À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus de l'année précédente arrêtée au 31 décembre.

#### Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Actions	– jusqu'à 40 000€ : 0,50% – au-delà : 0,45%	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Parts de SARL	–	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Ordre annulé	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Ordre non exécuté	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

#### • Souscriptions d'OPC<sup>(1)</sup>

- OPC Groupe Banque Populaire **Gratuit**
- OPC hors Groupe Banque Populaire **Gratuit**

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.

- **Opérations sur valeurs étrangères** Nous consulter
- **Opérations sur titres non cotés**
  - Dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier) 1,20%
  - Actes de gestion (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.) maximum 120,00

## AUTRES PRODUITS ET SERVICES

- **frais de gestion PEA ou PEA-PME** (hors droit de garde) **Gratuit**
- **Hisséo** **Gratuit**
- **relevé de portefeuille titres**
  - mensuel 3,50
  - à date rétroactive 31,00
  - édition après reconstitution manuelle 230,00
- **relevé patrimonial individuel ou familial** (par an, à partir de) 18,00

## GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

## PARTS SOCIALES

- **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales** **Gratuit**

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

## VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
Contrat complémentaire santé
- **Multirisque des Accidents de la Vie<sup>(2)</sup>** Nous consulter  
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée
- **Assurance obsèques<sup>(3)</sup>** Nous consulter
- **Autonomis<sup>(2)</sup>** Nous consulter  
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aidant
- **Assurance Famille<sup>(4)</sup>** Nous consulter  
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie
- **Fructi-Budget<sup>(5)</sup>** Nous consulter  
Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré
- **Fructi-Facilités<sup>(6)</sup>** Nous consulter  
Contrat versant un capital en fonction de la situation de compte lors du décès du titulaire

## ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto** (commercialisation à compter de octobre 2020)<sup>(1)</sup> Nous consulter
- **Assurance 2 roues** (commercialisation à compter de octobre 2020)<sup>(1)</sup> Nous consulter
- **Assurance Habitation** (commercialisation à compter de octobre 2020)<sup>(1)</sup> Nous consulter
- **Tranquil'Habitat<sup>(7)</sup>** Nous consulter  
Contrat de prestation de services de télésurveillance
- **Sécuri High-Tech<sup>(5)</sup>** Nous consulter  
Contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger

## PACK PRÉVOYANCE

Nous consulter

Protégez votre compte bancaire, garantisiez une rente à vos proches, protégez vos appareils high-tech nomades avec le **PACK PRÉVOYANCE**. Deux niveaux de garanties possibles :

- **Essentiel**
- **Confort-Premium**

Vous avez la liberté de choisir de un à quatre produits parmi les produits suivants : Sécuriplus, Fructi-Budget, Fructi-Facilités, Sécuri High-Tech.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.  
 (2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.  
 (3) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.  
 (4) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.  
 (5) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.  
 (6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.  
 (7) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Protection juridique<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous assure en cas de litiges

## ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Dédicace<sup>(3)</sup>** Nous consulter  
Contrat vous permettant de transmettre à vos proches le double de votre épargne placée à la Banque Populaire, en cas de décès accidentel

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)\***  
– 1 assuré par an 27,00  
Réduction de 30% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte.

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- **Fructi-Facilités jeunes<sup>(4)</sup>** Nous consulter
- **Fructi-famille<sup>(5)</sup>** Nous consulter
- **Tisséa<sup>(5)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP AUTO<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP MOTO<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP CYCLO<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP Habitat<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP Enfant<sup>(2)</sup>** Nous consulter
- **ASSUR-BP Horizon<sup>(2)</sup>** Nous consulter

\* Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.  
(1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.  
(2) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.  
(3) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.  
(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.  
(5) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### FRAIS DE SUCCESSION

- **Frais d'ouverture et de gestion d'un dossier de succession**  
– avois inférieurs à 200 €  
– dossier simple (un produit) **Gratuit**  
1,00% des actifs monétaires<sup>(1)</sup>  
minimum 70,00  
maximum 350,00  
– dossier complexe (deux produits et plus)<sup>(2)</sup> 1,30% des actifs monétaires<sup>(1)</sup>  
minimum 150,00  
maximum 750,00
- **Frais de gestion annuelle** 70,00

(1) Frais non appliqués sur les actifs conservés à la BPALC : application de la facturation minimale de 70,00 € ou 150,00 €.  
(2) Lorsque le défunt détenait au jour du décès au moins deux des produits suivants : assurance-vie et non vie, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non éché), compte professionnel, coffre-fort, coffre-fort électronique.

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### VOS OPÉRATIONS DE CHANGE (BILLETS DE BANQUE)

- **Délivrance / Achat de billets de banque**  
– cours quotidien  
– commission de traitement  
Disponibles en agence 3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

### VOS OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	GRATUIT*	GRATUIT*
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Hors EEE		

\* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

### VOS VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

- **Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde**  
– frais de mise en place d'un virement permanent  
– frais d'opposition à un virement permanent  
– frais de révocation définitive d'un virement permanent  
– annulation ou rappel d'un virement  
– frais par virement émis par Internet  
• jusqu'à 500 € 6,50  
• supérieur à 500 € 16,00  
– frais par virement émis en agence  
• jusqu'à 500 € 8,00  
• supérieur à 500 € 24,00
- **A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :**  
– frais par virement émis en urgence / de trésorerie 18,00  
– acquit SWIFT (justificatif de paiement) 19,20  
– frais OUR/BEN<sup>(2)</sup>  
– commission de change  
Nous consulter  
Voir "Autres prestations"

### VOS VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

- **Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde**  
– jusqu'à 500 € 8,00  
– supérieur à 500 € 18,00
- **A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :**  
– IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné 20,00  
– commission de change  
Voir "Autres prestations"

### VOS OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

- **Commission de paiement d'un chèque**  
– jusqu'à 1 000 € (par chèque) 28,00  
– supérieur à 1 000 € (par chèque) 40,00
- **A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :**  
– commission de change  
Voir "Autres prestations"
- **Frais d'émission d'un chèque de banque**  
– frais de traitement 5,00  
– commission de transfert  
• jusqu'à 500 € 8,00  
• supérieur à 500 € 24,00  
– commission de change  
Voir "Autres prestations"

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.  
(2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire en sus de nos frais à la charge du donneur d'ordre.  
BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

# RÉSOLUDRE UN LITIGE

## Exprimer une réclamation

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Commission d'encaissement d'un chèque remis en "sauf bonne fin" – jusqu'à 1 000 € (par chèque) – supérieur à 1 000 € (par chèque)	28,00 40,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants : – commission de change	Voir "Autres prestations"
• Commission de crédit d'un chèque remis en "crédit après encaissement" (+ commission de change sur devises et frais de banque correspondante et frais DHL)	50,00
• Encaissement de travellers chèques (par chèque)	28,00
• Chèque remis revenu impayé (+ frais banque correspondante)	50,00

### AUTRES PRESTATIONS

• Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change comptant – jusqu'à 50 € – de 50,01 € à 50 000 € – supérieur à 50 000 €	5,00 15,00 50,00
• Compte en devise – ouverture ou clôture – frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise) – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	<b>Gratuit</b> 25,00 Taux de la devise + 3%
• Frais de recherche (+ frais de la banque étrangère)	60,00
• Attestations diverses	30,00

### FRAIS DHL

– DHL France	12,00
– DHL Europe	18,00
– DHL autres pays	30,00
– supplément DHL (en cas de surpoids, zone éloignée, pays à risque)	24,00

### SERVICES AUX FRONTALIERS ET AUX EXPATRIÉS

• Domiciliation de salaire	<b>Gratuit</b>
• Commission de change	<b>Gratuit</b>
• Frais de tenue de compte en devise	<b>Gratuit</b>

### MOBILITÉ INTERNATIONALE

• Offre soumise à conditions	Nous consulter
• Offre Mobilité internationale carte bancaire (par mois) Forfait de frais sur paiements et retraits effectués hors zone euro (hors commission de change)	10,00
• Offre Mobilité internationale virement (par mois) Un virement par mois gratuit, à condition d'être saisi via Cyberplus, en frais partagés (SHA), vers un compte hors zone euro (hors commission de change facturée séparément)	5,00

## I. VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord,  **votre conseiller est le premier interlocuteur**  pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation à la Direction Satisfaction Clients :

•  **par courrier**  : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne  
Direction Satisfaction Clients  
3, rue François de Curel - BP 40124  
57021 METZ CEDEX I

•  **par mail**  : [www.bpalc.fr](http://www.bpalc.fr) rubrique « Contacts »

•  **par téléphone**  : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Que ce soit de la Direction Satisfaction Clients ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrables, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrables. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## 2. VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou de la Direction Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

–  **Le médiateur de la consommation\***  pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="https://www.mediateur-fnbp.fr/">https://www.mediateur-fnbp.fr/</a>	<b>Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNB</b> <b>76 / 78, Avenue de France</b> <b>75204 PARIS Cedex 13</b>

–  **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**  pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a>	<b>Médiateur de l'AMF,</b> <b>Autorité des Marchés Financiers</b> <b>17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</b>

–  **Le médiateur de l'assurance**  pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="http://www.mediation-assurance.org">http://www.mediation-assurance.org</a>	<b>La Médiation de l'Assurance</b> <b>TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09</b>

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

# POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- Par Internet, avec Cyberplus : [www.bpalc.fr](http://www.bpalc.fr)
- Par SMS avec SMS+ au 6 11 10 (0,35 € l'envoi hors frais d'opérateur)
- **TONALITÉ PLUS** Pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- **Banque Populaire Direct : 03 54 22 10 00** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et **00 33 3 54 22 10 00** (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Par Internet [www.bpalc.fr](http://www.bpalc.fr)

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement

**03 54 22 10 09** (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

**0 980 986 986** (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel

BP 40124

57021 METZ Cedex I

356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.



FACEBOOK.COM/BPALC



@BPALC



@BANQUE\_POPULAIRE\_ALC

• **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union européenne<sup>(1)</sup> cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède, République tchèque.

(1) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

• **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Suisse, République tchèque.

• **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement au capital de 73 801 950 euros  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13  
439 869 587 RCS PARIS  
Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease : BPCE LEASE société anonyme au capital de 354 096 074 euros  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13  
379 155 369 RCS de Paris.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance / SA au capital social de 13 042 257,50 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 352 259 717 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie / SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance des emprunteurs est un produit de :

BPCE Vie / SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.  
et CNP ASSURANCES,  
SA avec Conseil d'Administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,  
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris  
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur-BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances / SA au capital de 61 996 212 euros.  
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,  
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur-BP Enfant, Assur-BP Horizon, Assur-BP Habitat, Assur-BP Auto et BP-info sont des contrats assurés par :

BPCE IARD / SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. / 401 380 472 RCS NIORT  
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY  
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Protection Juridique est un contrat de :

Assistance Protection Juridique / SA au capital social de 7 017 808,00 euros entièrement versé  
Siège social : "le Neptune" - 1, rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand Cedex  
334 656 960 RCS BOBIGNY  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Sécuri High Tech est un contrat de :

BPCE Prévoyance / SA au capital social de 13 042 257,50 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 352 259 717 RCS PARIS  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance Obsèques est un produit de :

BPCE Vie  
SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance Famille est un produit de :

BPCE Vie  
SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.  
et BPCE Prévoyance  
SA au capital social de 13 042 257,50 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
352 259 717 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.